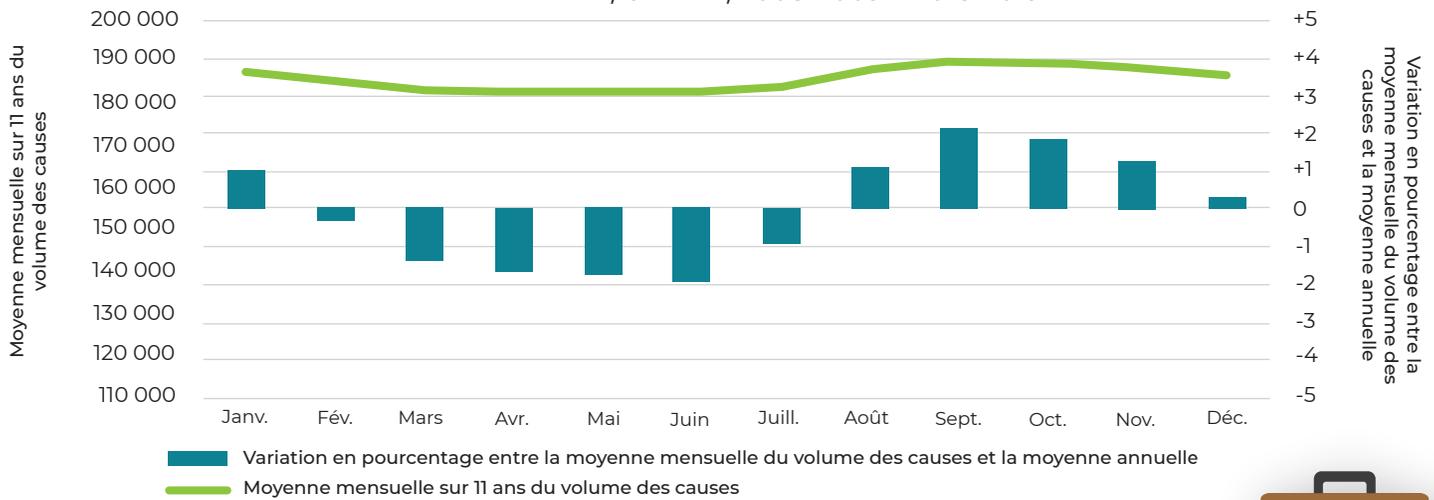


ANALYSE MENSUELLE DES CAUSES PORTÉES DEVANT LES TRIBUNAUX DE JURIDICTION CRIMINELLE POUR ADULTES AU CANADA, 2008-2009 à 2018-2019

Volume moyen des causes instruites par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, selon le mois, Canada, 2008-2009 à 2018-2019



Incidence saisonnière sur les causes introduites

La saisonnalité a peu d'incidence sur la plupart des types de causes introduites devant les tribunaux de juridiction criminelle, sauf pour ce qui est des causes liées au fait de troubler la paix.

Les causes liées au fait de troubler la paix sont plus susceptibles d'être introduites devant les tribunaux au cours des mois d'été (juillet et août) qu'au cours des mois d'hiver (décembre à mars).

Au cours d'une année type...



Le volume des causes¹ portées devant les tribunaux de juridiction criminelle est le plus élevé en septembre, se situant à 190 456 en moyenne.



Le volume est le plus bas en juin, se situant à 182 965 en moyenne.

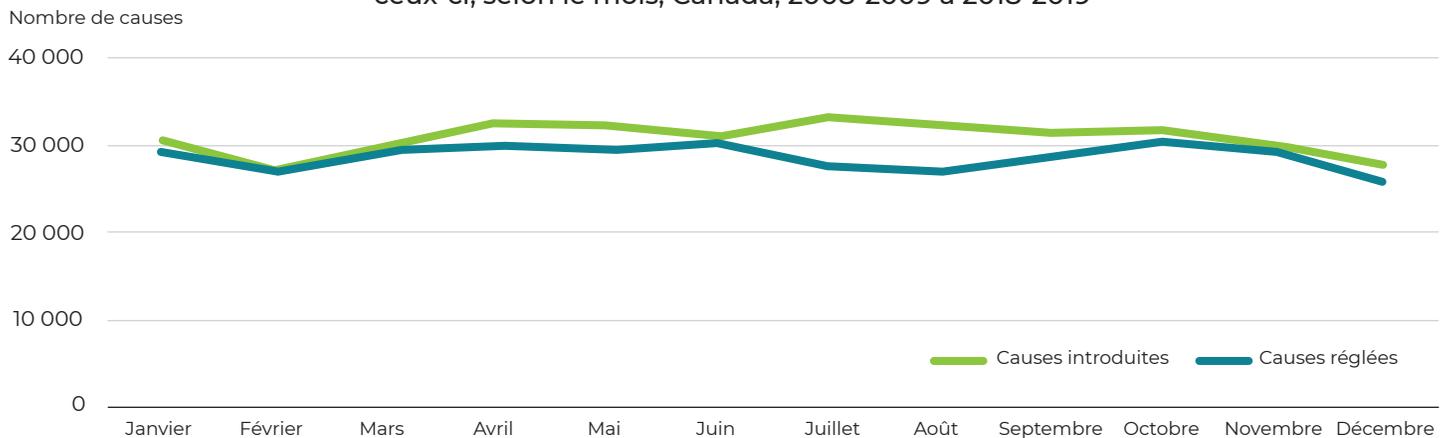
Influence saisonnière sur les comparutions devant les tribunaux



Par rapport à la moyenne annuelle, c'est au mois de décembre (-8,3 %) qu'il y a eu le moins de comparutions devant les tribunaux par jour², suivi des mois d'été de juin (-3,9 %), d'août (-2,9 %) et de juillet (-2,5 %).

Le nombre de comparutions par jour était le plus élevé aux mois d'avril (+4,2 %) et de septembre (+3,9 %).

Nombre moyen de causes introduites devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes et réglées par ceux-ci, selon le mois, Canada, 2008-2009 à 2018-2019



À certains moments de l'année, le nombre de causes introduites était plus élevé que le nombre de causes réglées. En juillet, par exemple, le nombre de causes introduites était plus élevé que la moyenne annuelle, et le nombre de causes réglées, plus faible.

1. Le « volume des causes » correspond au nombre moyen de causes portées devant les tribunaux en un jour donné du mois.

2. Le nombre de comparutions devant les tribunaux par jour a été normalisé en jours ouvrables dans un mois.

Note : Le Canada à l'exclusion du Québec. Les données pour le Québec ne sont pas disponibles dans la base de séries chronologiques sur la charge de travail de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle (EITJC) avant la période de référence de 2015-2016.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, base de séries chronologiques sur la charge de travail de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle, 2018-2019.